

Titre de l'atelier : Equité environnementale

Co-animateurs :

Nathalie Hervé-Fournereau (IODE, Rennes)

Agnès Michelot (LIENSs, La Rochelle)

Bien qu'émergent dans les années 70-80, le concept d'équité sociale et environnementale n'apparaît fortement associé aux mots "environnement" ou "écologie" que vers 1990-1992 par une formalisation internationale lors de la conférence de Rio (1992). Le concept d'« environmental justice » apparaît cependant aux Etats-Unis dès les années 80, avec le constat, par les mouvements des droits civiques, qu'usines polluantes, stockage, traitement des déchets toxiques ou rejets de polluants touchaient le plus souvent l'environnement et les ressources naturelles de populations pauvres et vulnérables.

Il faudra cependant attendre le début des années 2000 pour que le concept de justice environnementale devienne un objet de recherche à part entière pour la communauté scientifique et un enjeu social majeur pour les responsables de l'action publique.

Les enjeux de la justice environnementale sont multiples et concernent notamment:

- un accès équitablement partagé aux ressources naturelles ;
- la réduction des inégalités écologiques couplée au développement d'une solidarité écologique ;
- la prise en compte du respect l'environnement et le lien avec les impacts directs et indirects, sociaux-environnementaux, sanitaires, alimentaires ou socio-politiques.

A l'heure où les incidences des activités humaines sont majeures, que ce soit sur les ressources, la perturbation des équilibres écologiques, le changement climatique, les pollutions, la perte de biodiversité... ..force est de constater que les relations entre l'homme et l'environnement doivent évoluer, car les impacts exponentiels des activités humaines sur les ressources, la santé des population et le milieu ne sont pas supportés par toutes les populations ni par tous les Etats de la même façon.

Ceux qui sont principalement à l'origine de ces perturbations sont-ils vraiment ceux qui en supportent le plus lourdement les conséquences ? Une minorité peut-elle s'approprier les services écologiques et ressources naturelles tout en exposant les plus vulnérables à des risques environnementaux importants?

Quel modèle de société peut-on construire sans tenir compte des injustices environnementales toujours plus importantes ? Dans le contexte de l'urgence climatique, quelles solutions peuvent être envisagées, et quels modèles de solidarité écologique sont à inventer?

Ce partage (inégal) des ressources, mais aussi des risques, ne peut plus être repensé par chaque société sur la base de ses frontières géographiques. Il doit nécessairement aujourd'hui adopter une échelle spatiale et temporelle plus globale, différente. Comment dès lors considérer cette approche en regard des souverainetés nationales ?

CSI : Thierry Heulin,

CNRS-INEE : Agathe Euzen, Sylvain Lamare,